

---

Le rôle de la Représentation permanente  
de la France auprès de l'UE

et

L'état des négociations sur la prochaine  
période de programmation 2014-2020

-----

---

# La Représentation Permanente

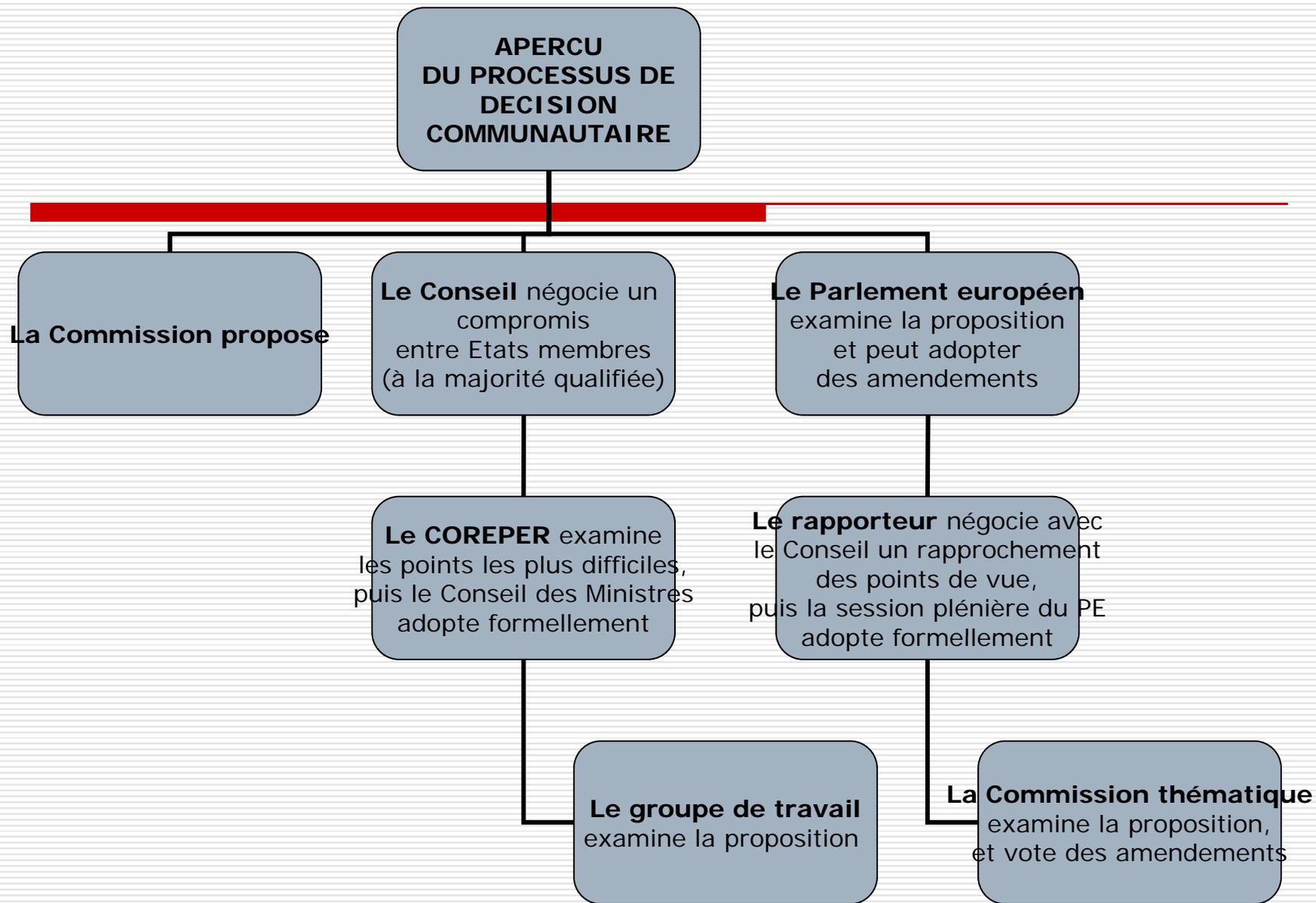
---

- Une structure interministérielle (100 conseillers et chargés de mission, issus de la plupart des ministères)
- Dirigée par un Ambassadeur, Représentant permanent
- Chargée de la défense et de la promotion des intérêts français auprès des différentes institutions communautaires (Commission, Parlement, Conseil)
- Missions principales : renseignement, analyse, influence et négociation

# Les missions de la RP vis-à-vis des institutions communautaires

---

- Au sein du Conseil : négociation avec les autres Etats membres sur les propositions législatives de la Commission (généralement à la majorité qualifiée)
- Auprès de la Commission : collecte du renseignement et lobbying, en amont des propositions législatives de la Commission
- Auprès du Parlement : sensibilisation des Eurodéputés aux positions françaises



## Les missions de la RP vis-à-vis des autorités françaises

---

- Informer sur les intentions de la Commission, ainsi que sur les positions des autres Etats membres et du Parlement européen
- Participer à l'élaboration des positions françaises, en lien avec le SGAE et les Ministères concernés : éviter l'isolement en veillant à la prise en compte des rapports de force européens
- Assister les administrations nationales dans leurs contacts avec les services de la Commission

---

2.

APERCU GENERAL DES NEGOCIATIONS  
SUR LA PROCHAINE PERIODE 2014-2020

# Calendrier général des négociations

---

- Depuis juillet 2011, plusieurs négociations se déroulent en parallèle, mais avec de fortes interconnexions :
    - . Sur les perspectives financières post-2013 (fin juin 2011)
    - . Sur la PAC et la politique de cohésion (oct. 2011)
    - . Sur les autres politiques communautaires (fin 2011)
  
  - Auparavant, la Commission s'est efforcée d'évaluer les rapports de force, en vue de ses propositions législatives :
    - . Communication sur le « réexamen budgétaire » (oct.2010)
    - . Conclusions du 5<sup>ème</sup> rapport sur la cohésion (nov. 2010)
    - . Communication sur l'avenir de la PAC (nov. 2010)
- ↳ Enjeu des derniers mois = assurer la cohérence entre les différentes enceintes de discussions

# Eléments de position française sur l'avenir du budget européen

---

- Position assumée par la France de contributeur net au budget communautaire (solde net de - 5 Mds€ par an, en constante dégradation)
- Opposition à toute augmentation du budget communautaire (niveau actuel = 1% du RNB communautaire)
- Financement des priorités nouvelles par redéploiements au sein du budget communautaire
- Nécessaires économies à trouver par rapport aux propositions de la Commission, trop élevées
- Pour la France : priorité à la défense de la PAC, sans sous-estimer les enjeux sur la cohésion

# Etat des discussions sur le prochain cadre financier pluriannuel

---

- Transcription des propositions de la Commission dans une « boîte de négociations »
  - Identification des principaux paramètres de la négociation : mise entre crochets de certaines propositions de la Commission, ajout de certaines options
  - Pas de chiffres à ce stade
  - Conseil européen des 28 et 29 juin : première discussion au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement
  - Incertitudes sur la suite du calendrier : quels rôles pour le Président du Conseil européen et la Présidence chypriote, avec une « fenêtre de tir » limitée jusqu'aux élections allemandes au printemps 2013...
-

# Etat des discussions sur le prochain cadre financier pluriannuel : focus sur la cohésion (1)

---

- La Commission propose d'allouer 336 Mds € à la cohésion (-5,3% en euros 2011, mais +8,7% en euros constants)
  - Forte pression des contributeurs nets pour revoir ce montant à la baisse (FR, DE, UK, SE, FI, DK, NL, AT)
  - Au-delà du montant global, c'est la répartition du budget entre Etats membres qui est au cœur des discussions, à partir de la méthode dite de Berlin qui combine de nombreux critères : population, PIB/hab., taux d'emploi et de chômage, enseignement supérieur, densité, etc.
- ↳ Techniquement, les négociations portent sur ces paramètres, mais politiquement, l'accord se fera sur des chiffres qui devront être acceptables pour tous...

## Etat des discussions sur le prochain cadre financier pluriannuel : focus sur la cohésion (2)

---

Principaux paramètres de la négociation sur la cohésion :

- Réduction du *capping* à 2,5% du PIB pour tous les Etats membres
- Création d'une nouvelle catégorie de « régions en transition » (comprises entre 75 et 90% du PIB/hab. UE), en remplacement du « phasing out » et du « phasing in »
- Instauration d'un filet de sécurité pour les régions sortant de la catégorie des régions les moins développées (maintien des 2/3 de leur enveloppe 2007-2013)
- Instauration d'un « bonus urbain » (4€ par habitant et par an pour les villes de plus de 250 000 habitants)
- Diminution de l'intensité d'aide de l'allocation spécifique pour les RUP

## PIB/hab. des régions françaises en 2007, 2008 et 2009

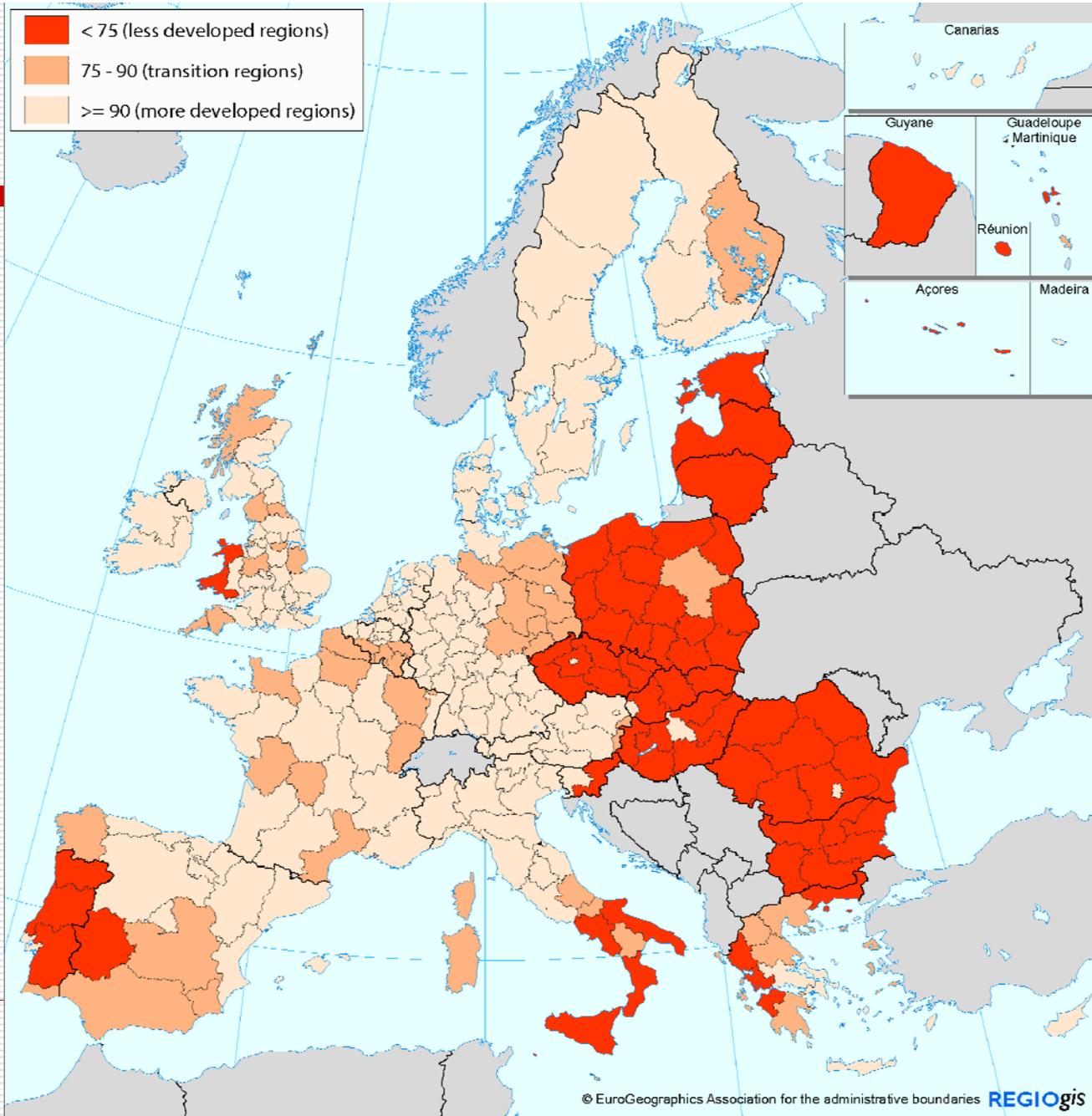
---

Ile de France :	175	Nord Pas de Calais :	88
Rhône-Alpes :	109	Auvergne :	87
Alsace :	101	Corse :	87
PACA :	100	Franche-Comté :	86
Pays de la Loire :	97	Poitou-Charentes :	86
Midi-Pyrénées :	95	Languedoc Roussillon :	85
Champagne-Ardenne :	95	Lorraine :	85
Aquitaine :	95	Basse-Normandie :	84
Haute Normandie :	94	Limousin :	83
Bourgogne :	92	Picardie :	83
Centre :	91		
Bretagne :	90	Martinique :	72
		Guadeloupe :	66
		La Réunion :	65
		Guyane :	51

---

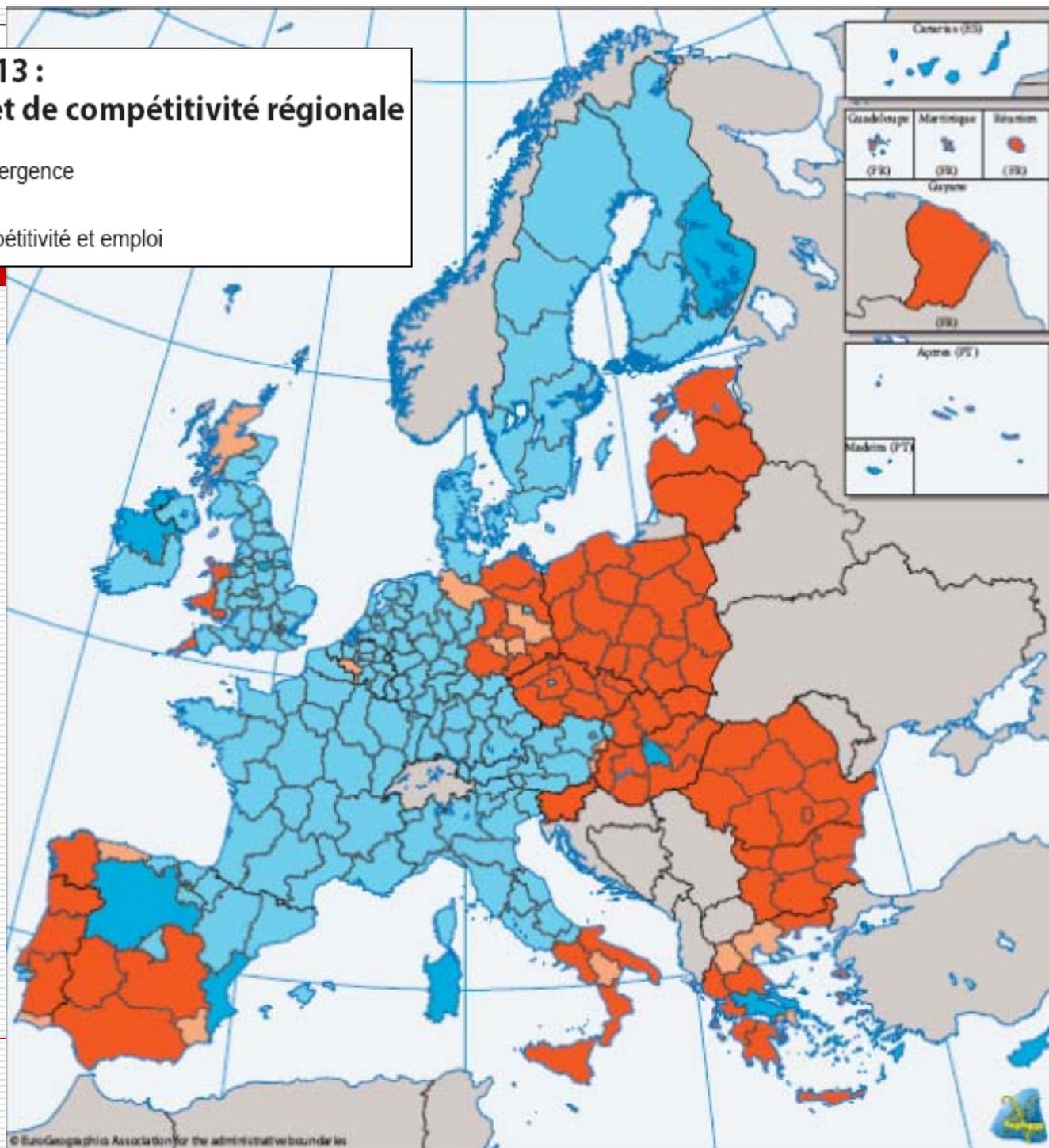
# Eligibility simulation 2014-2020

GDP/head (PPS), index EU27=100



## Fonds Structurels 2007-2013 : Objectifs de convergence et de compétitivité régionale

-  Régions éligibles à l'objectif convergence
-  Régions éligibles à l'objectif compétitivité et emploi



---

3.

ETAT DES DISCUSSIONS SUR LE PAQUET  
LEGISLATIF COHESION 2014-2020

# Paquet législatif cohésion : principales orientations proposées par la Commission

---

- 1 - Adapter l'architecture de la politique de cohésion
- 2 - Consolider la planification stratégique
- 3 - Accroître la concentration thématique des ressources
- 4 - Accroître la conditionnalité
- 5 - Améliorer le suivi et l'évaluation
- 6 - Soutenir l'utilisation de nouveaux instruments financiers
- 7 - Introduire la cohésion territoriale
- 8 - Rationaliser la gestion administrative et financière

# Le paquet législatif cohésion

---

- Proposition de règlement général fixant des dispositions communes aux 3 fonds structurels (FEDER, FSE, fonds de cohésion) et au FEADER et FEAMP
  - Proposition de règlement sur le FEDER
  - Proposition de règlement sur le FSE
  - Proposition de règlement sur le Fonds de cohésion
  - Proposition de règlement sur la coopération territoriale européenne (CTE)
  - Proposition de règlement sur le GECT
- ↪ Négociation par règlement au Parlement, mais négociation par « blocs » au Conseil

# 1 - Etat des négociations au Conseil

---

Le Conseil Affaires générales du 24 avril 2012 est parvenu à un accord politique sur 6 premiers blocs :

- Programmation stratégique
- Conditionnalités ex-ante
- Gestion et contrôles
- Eligibilité
- Grands projets
- Evaluation et suivi

## Accord politique au Conseil sur le bloc « programmation stratégique »

---

- Suppression de toute référence à un « code de conduite » en matière de partenariat
- Rééquilibrage du contenu du « Cadre stratégique commun » (répondre aux défis territoriaux et pas seulement à la stratégie Europe 2020)
- Adoption de ce « Cadre stratégique commun » en annexe au règlement général, et non pas par acte délégué de la Commission
- Clarifications dans l'articulation entre les futurs « contrats de partenariat » (au niveau des Etats membres) et les futurs « programmes opérationnels (souvent au niveau des régions) : éviter les chevauchements et donner de la flexibilité à leur contenu

## Accord politique au Conseil sur le bloc « conditionnalités ex-ante »

---

- Limitation du nombre des conditionnalités à respecter
- Précisions apportées à leur formulation
- Clarifications des critères de vérification sur lesquels portera l'évaluation par la Commission
- Encadrement des pouvoirs de suspension des fonds par la Commission en cas de non respect des conditionnalités ex-ante

# Prochaines étapes au Conseil

---

Conseil Affaires générales du 26 juin : accord politique recherché sur 4 nouveaux blocs de négociation :

- Concentration thématique
- Cadre de performance
- Instruments financiers
- Projets générateurs de recettes

Autres blocs restant à traiter sous Présidence chypriote :

- Développement territorial
  - Gestion financière
  - Additionnalité
  - Coopération territoriale européenne
-

## Aperçu de l'accord politique au Conseil sur le bloc « concentration thématique »

---

- Pas de remise en cause du « menu » de 11 objectifs thématiques proposé par la Commission
- Mais élargissement du contenu des « priorités d'investissement » qui composent ces objectifs thématiques
- Et ajout d'une plus grande flexibilité dans les exigences de concentration :

Pour le FEDER : 80% des fonds sur 4 objectifs thématiques au lieu de 3 (ajout des TIC à recherche-innovation, compétitivité des PME, et transition vers une économie à faibles émissions de CO2)

+ rétablissement de l'éligibilité des infrastructures dans les régions les plus développées

## 2 - Etat des négociations au Parlement européen

---

Désignation des rapporteurs au sein de la Commission du développement régional (REGI) :

- Règlement général : L. Van Nistelrooij (PPE-NL) et C. Krehl (SD-DE)
- Règlement FEDER : Jan Olbrycht (PPE-PL)
- Règlement Fonds de cohésion : V. Bostinaru (SD-RO)
- Règlement Coopération territoriale européenne : R. Manner (ALDE-FI)
- Règlement FSE : M. Irigoyen (SD-ES)

# Etat des négociations au sein du Parlement européen

---

- Les rapporteurs ont présenté leur projet de rapport, et les Députés peuvent désormais proposer des amendements, en vue du vote prévu le 11 juillet.
  - A ce stade, on relève de nombreux points de convergence entre les rapporteurs et les positions du Conseil, à l'exception de quelques points d'achoppements prévisibles :
    - Code de conduite en matière de partenariat
    - Conditionnalité macroéconomique
    - Hausse du budget pour la CTE
    - Suppression du cadre de performance
- ↪ Des compromis devront être trouvés entre le Conseil et le PE lors des trilogues qui débuteront dès cet été
-

# Perspectives d'achèvement des négociations

---

- Souhait général de conclure au plus vite pour permettre la préparation dans les Etats membres des documents de programmation nécessaires à l'utilisation des fonds dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014
- Mais la négociation sur le paquet législatif cohésion reste tributaire de l'issue des négociations sur le cadre financier pluriannuel
- L'objectif initial d'un aboutissement fin 2012 ne sera probablement pas atteint : printemps ou été 2013 ?